

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

SOMMAIRE : Page 2 Forum de Porto Alegre • Nouvelles initiatives de la FSU • Page 3 Dispositif d'action collège • Précarité : comité de suivi • Page 4 Salaires : mesure dérisoire • Grève pour le sport scolaire • Retraités et syndiqués • Pages 5 à 7 Métier • Bilan de la réforme des lycées • Agrégation interne • Classes préparatoires

Métier et conditions de travail

Un questionnaire pour avancer

Après son colloque métier, le SNES lance une opération vérité sur la charge et le temps de travail.

À la veille de notre grève du 24 janvier, le ministère a choisi la polémique. Multipliant les communiqués, révélant une enquête inédite de 1999 sur le temps de travail des enseignants, il s'est ingénié à distiller des chiffres et des indicateurs qui, sans être inexacts, ne reflètent qu'une abstraction du métier ou ne livrent qu'une vision partielle et partielle de la réalité. Il y aurait ainsi 12,8 élèves par enseignant, les classes chargées ne seraient plus qu'un mauvais souvenir avec des buttes témoins dans quelques lycées prestigieux, les indices de fin de carrière seraient parmi les plus élevés d'Europe, les jeunes enseignants seraient satisfaits de leur métier à 88 % etc.

Si la mariée était si belle, on se demande alors pourquoi notre ministère se donne tant de mal pour essayer d'attirer les candidats à ce métier, pourquoi le ministère de la Fonction publique s'inquiète des crises de recrutement qui se profilent, pourquoi la tonalité de notre colloque de janvier témoignait de tant de souffrance professionnelle. Mais l'opinion n'est pas acquise à notre cause comme elle l'est à celle des personnels de santé ou à celle des gendarmes. Il existe des doutes qu'il faut lever.



C'est pourquoi le SNES a décidé de lancer une opération vérité sur la charge et le temps de travail. Elle s'appuiera sur un questionnaire militant ouvert que vous trouverez dans un document joint à cette US.

Le questionnaire permet à chacun de s'engager et de contribuer à construire la vérité là où l'opinion ne la saisit pas. Soyez nombreux à diffuser le questionnaire et à organiser réunions et débats à cette occasion. Le SNES à tous les niveaux orga-

niser la restitution publique des remontées. Cette opération s'appuie également sur un sondage de la SOFRES.

Il ne s'agit pas pour nous de concurrencer les études statistiques de la direction de la programmation et du développement (DPD) du ministère, mais de recueillir des avis sur les aspects qualitatifs du métier et sur les revendications les plus prioritaires. Le sondage est le moyen le plus rapide pour récolter des données et les analyser sans attendre. C'est aussi une garantie qu'il n'y a pas de tricherie et nous savons que les médias n'hésitent pas à en répercuter largement les résultats. Certains syndiqués s'étonnent parfois que leurs problèmes soient ignorés ou mal traduits dans la presse. Ils en font injustement le reproche au SNES, croyant que nous négligeons délibérément les médias. Ils se trompent.

Nous faisons régulièrement des conférences de presse bien documentées et bien fréquentées par les journalistes.

Elles ne se traduisent pas toujours pas des articles bienveillants. Elles n'ont parfois aucun écho. Nous explorons donc tous les moyens qui permettent de franchir ce mur. ■

Denis Paget

Projet de décret EPLE : plus à l'ordre du jour

Le directeur de cabinet du ministre vient d'indiquer au SNES que le projet de modification du statut des établissements n'était plus à l'ordre du jour. Ce projet, transmis aux organisations syndicales le 17 décembre, visait à restreindre les compétences des conseils d'administration en faisant glisser des compétences du conseil vers le chef d'établissement. Le SNES l'avait vivement contesté.

Questions autour du CREF (Suite)

L'actualité autour de la MRFP⁽¹⁾ et du CREF, avec notamment le 12 février dernier la garde à vue puis la mise en examen de son ancien président, René Teulade pour d'éventuelles malversations financières, a suscité beaucoup d'interrogations dans les médias. Le SNES n'a pas commenté des procédures judiciaires qui ne le concernent en rien. En revanche, il s'était exprimé quelques jours auparavant sur les questions de fond posées par le devenir de cette mutuelle en rapport avec la défense des garanties collectives en matière de retraite (cf. US 561 : questions autour du CREF). Les mutualistes de la MGEN vont se prononcer dans leurs assemblées départementales du 6 mars sur le projet d'Union mutualiste censée garantir la pérennité du CREF.

1. Mutuelle retraite fonction publique

Aides-éducateurs

Manifestation nationale et grève le jeudi 21 mars à Paris (13 h 30, Montparnasse).



Les « masters de l'économie » font un krach

Après l'annonce par Jean-Luc Mélenchon de l'interdiction des masters de l'économie dans les lycées professionnels, le SNES est réintervenue auprès du ministre de l'Éducation nationale pour prendre les mêmes dispositions dans les établissements généraux et technologiques. Le SNES demande depuis plusieurs années qu'un coup d'arrêt soit porté à l'opération, pilotée par une banque, menée au sein des lycées sur le temps scolaire, et visant à initier les élèves à la spéculation boursière.

Il n'est nullement hostile à l'utilisation de documents pédagogiques parvenant du monde économique, ni à des partenariats. Mais cela suppose que la finalité soit pédagogique et non pas commerciale et que les enseignants conservent la maîtrise pédagogique de l'utilisation des outils proposés.

Tel n'était pas le cas des « masters de l'économie », dont la finalité commerciale est évidente, et dont les supports sont approximatifs ou erronés, et qui véhiculent une pensée unilatérale et non distanciée heurtant les principes de laïcité et de neutralité du service public.



Edito

Nos dossiers urgents

Le SNES a rencontré le directeur de cabinet de Jack Lang le 15 février. Il a redit sa demande d'une discussion sur les conditions de travail et de service des enseignants et demandé que le rapport sur la condition

enseignante confié à Jean-Pierre Obin, inspecteur général, soit rendu public. Sur ce sujet, il n'y a guère de volonté d'engager la mise à plat que le ministre nous avait promise le 4 janvier. Sur d'autres, le cabinet semble plus ouvert.

Il nous a été confirmé que le projet de modification du statut des établissements, que nous avions vivement contesté, n'était plus à l'ordre du jour. Il devrait être possible d'ouvrir enfin le dossier des ex-AE, devenus certifiés sans reclassement et sans espoir d'atteindre la hors-classe avant leur départ en retraite, au moment où celui des PEGC connaît des avancées. Le cabinet semble aussi amorcer une prise de conscience du mécontentement provoqué par les grilles horaires du collège et par l'obligation de mettre en œuvre les itinéraires de découverte dans des conditions inacceptables. Nous avons demandé qu'ils ne soient pas généralisés et que, dans l'attente d'une révision des grilles, les moyens disponibles puissent être affectés à des aides disciplinaires pour lutter contre l'échec scolaire. L'écoute sur ce point majeur doit être un encouragement à se battre au niveau local et à réussir l'action nationale des 11, 12, 13 mars en faisant connaître l'analyse et les propositions de notre « manifeste ».

Sur la voie technologique, si nous n'avons pas eu d'engagement d'une déclaration publique, nous avons confirmation de la mise en chantier de l'agrégation de SMS. C'est beaucoup plus flou sur les nouveaux BTS, notamment le médico-social sur lequel le directeur dit que l'Éducation nationale pourrait s'engager sans l'accord du ministère de la Santé. Nous avons remis des propositions pour une évolution progressive des STI. Nous continuons à intervenir par ailleurs sur le cahier des charges de la deuxième année d'IUFM et sur les concours.

On le voit, il n'y a pas de trêve électorale pour le SNES. A chacun de participer à la campagne d'opinion sur notre métier dont le questionnaire et le sondage SOFRES que nous mettons en œuvre sont un des éléments. C'est aussi une façon de relancer le front unitaire qui vient de s'adresser au gouvernement.

Denis Paget
Cosecrétaire général

Collège

Dispositif national d'action

- le 11 mars, au niveau local avec prise systématique de l'heure mensuelle et invitation des parents
- le 12 mars, au niveau départemental et/ou académique avec des rassemblements, audiences avec IA ou recteurs, conférences de presse avec les médias régionaux, rencontre avec les associations de parents d'élèves ;
- le 13 mars, au niveau national avec les assises nationales pour le collège qui débiteront à 9 h 30 à la Bourse du travail de Paris, salle Hénaff, rue du Faubourg-du-Temple, métro République.

Ces assises permettront à la fois aux délégués d'établissement de témoigner, de rendre public notre manifeste et de le présenter à la presse nationale pour finir par un rassemblement devant le ministère en milieu d'après-midi. ►► Suite p. 3

FSU

Nouvelles initiatives

En l'absence de réponse du gouvernement sur ses demandes de négociations, la FSU a relancé au lendemain de la grève du 24 janvier toute une discussion sur les meilleures façons de poursuivre l'action, notamment à partir de la remontée des avis exprimés dans les assemblées de grévistes. Elle l'a fait avec le souci de poursuivre une démarche unitaire avec ses partenaires du 24

janvier et de rechercher ses initiatives propres. Son bureau national du 18 février vient d'en faire la synthèse.

Une démarche unitaire

Il en ressort d'abord un dispositif commun avec la FAEN, la FERC-CGT, l'UNSA Education, le SGEN-CFDT qui a été concerté lors de deux réunions les 5 et 14 février. Les cinq fédérations se sont accordées ►► Suite p. 2

Forum de Porto Alegre

Brésil : une école éclatée

Porto Alegre, le SNES a rencontré dans le cadre d'une délégation FSU, la nouvelle présidente de la CNTE, Centrale nationale des travailleurs de l'éducation (primaire et secondaire), 73 000 adhérents, affiliée à la CUT, première centrale de travailleurs du Brésil et d'Amérique latine avec 27 millions d'adhérents.

Le Brésil est une union de 26 États. Comment y est structuré le système éducatif ?

Juçara Maria Dutra Veira : En fait, existent trois types de systèmes : un système national, un système par État (au nombre de 26) et environ 5 000 systèmes municipaux. C'est le système national qui finance le supérieur public (la part du privé est très importante). Chaque État finance l'éducation « primaire » [de 6 à 14 ans] et secondaire publique. Les municipalités ont en charge l'éducation infantine et une partie du primaire.

Comment concilier le caractère fédéral et national de l'éducation publique ?

Maria : La CNTE essaye d'uni-

fier les luttes autour de grand axes comme le droit à l'éducation. A l'heure actuelle 3,7 % du PIB sont consacrés à l'éducation. Notre centrale se bat pour que le gouvernement tienne l'engagement qu'il avait contracté, sous la pression des syndicats et de la société civile, d'y consacrer 7,5 % du PIB. Pour l'instant, veto présidentiel ! La CNTE a agi en faveur

de la création d'un fonds statutaire national pour l'éducation. Il a été créé, mais éclate en autant de fonds que d'États. Ils peuvent servir à aider les municipalités les plus pauvres au sein de chaque État, mais les transferts de fonds ne se font pas d'État à État et ainsi les disparités entre États s'accroissent. L'Union brésilienne a abdiqué toute responsabilité finan-

cière en matière d'enseignement de base.

Ces disparités rejaillissent-elles sur la rémunération des enseignants ?

Maria : Il n'y a pas de fonction publique d'État. Quand on est rémunéré par une municipalité par exemple, on ne peut aller travailler dans la municipalité voisine. On peut aussi être payé par un État. Les salaires sont si bas qu'il peut arriver qu'un enseignant travaille le matin pour une municipalité, l'après-midi pour l'État et le soir pour un établissement privé, en l'absence de toute régulation nationale. Mon organisation se bat pour que le niveau salarial soit le même dans tous les États.

Dans la dernière période, les mobilisations nationales de grande ampleur se sont succédées, dont une manifestation unitaire en faveur de l'éducation publique de 50 000 personnes à Brasilia. Le forum social mondial de Porto Alegre est un sérieux point d'appui pour notre combat. ■

Propos recueillis par Dominique Giannotti

Juçara Maria Dutra Veira,
présidente de la CNTE



Nouvelles initiatives de la FSU (Suite de la page 1)

pour interpeller à nouveau ensemble le gouvernement, pour lancer une pétition commune et tenir une conférence de presse au début du mois de mars. Dans un communiqué, elles indiquent que « ignorer la mobilisation des personnels – comme cela fut le cas à l'occasion de la journée du 24 janvier – ne constitue pas une réponse politique crédible » de la part du gouvernement et rappellent que « de la maternelle à l'université, les acteurs de la communauté éducative – IATOS et enseignants – veulent que soit comprise et partagée leur aspiration : travailler mieux pour répondre aux besoins cruciaux de la nation en matière d'éducation et de formation ». Elles demandent d'ouvrir une véritable

négociation « sur le triple dossier "emploi – précarité – réduction du temps de travail" » et appuient leur démarche sur le lancement d'une pétition commune. Certes, la plateforme à cinq a nécessairement un caractère très général qui est loin de traduire toutes les revendications dont la FSU et a fortiori le SNES sont porteurs mais la poursuite d'un travail unitaire est en soi des plus importantes.

La FSU à la rencontre de l'opinion publique

S'y ajoutent évidemment les initiatives propres de la FSU permettant de donner de la cohérence aux nombreuses actions qui peuvent se développer dans certains départements ou académies sur la rentrée et dans plusieurs secteurs dont le

second degré. Les consultations qui ont été menées n'ont pas retenu dans leur très grande majorité l'hypothèse d'une nouvelle grève ou d'une manifestation nationale. En revanche l'idée de chercher à peser beaucoup plus dans le débat public sur les questions éducatives, de peser sur le gouvernement actuel comme sur celui qui lui succèdera a été le fil directeur du dispositif retenu. C'est ainsi que la FSU devrait lancer avant la fin du mois de mars un appel dont la fonction sera de populariser en quelques grandes idées ses propositions sur l'éducation en rapport avec les enjeux de société. Elle accompagnera cet appel de la diffusion d'un document grand public déclinant de façon plus détaillée ses propositions. Simultanément devrait être

lancé tout un travail de dialogue avec les parents, les jeunes et les salariés sous la forme d'un « Eduscope » qui reprendrait et renouvellerait ce que la FSU avait fait en 1996 avec un grand écho médiatique. Ce travail d'enquête militante à grande échelle en direction de l'opinion devrait permettre de mesurer les attentes en direction du système éducatif et d'éprouver dans la confrontation publique les propositions de la FSU.

La phase de mise en œuvre sur le terrain de cet Eduscope pourrait se faire en avril-mai avec une première phase de synthèse avant la fin du 3^e trimestre pour interpeller les pouvoirs publics avec des possibilités d'exploitation ultérieures après la rentrée 2002. ■

François Labroille

P E T I T I O N

Une exigence : nous écouter et nous répondre

De la maternelle à l'université, IATOSS et enseignants, nous voulons que soient prises en comptes nos aspirations à travailler mieux afin de répondre aux besoins de la nation en matière d'éducation et de formation. Les multiples revendications qui se sont exprimées en particulier à l'occasion de la grève du 24 janvier sur les conditions de travail, les horaires de service, les créations de postes et les recrutements portent l'exigence d'une démocratisation et d'une transformation du système éducatif pour contribuer à la réussite de tous les jeunes.

Depuis plusieurs mois, nos organisations ont demandé au Premier ministre et aux ministres concernés d'entendre nos revendications. L'absence de toute réponse montre que le dialogue social est en panne. Les personnels de l'éducation et de la recherche publique ne peuvent l'admettre !

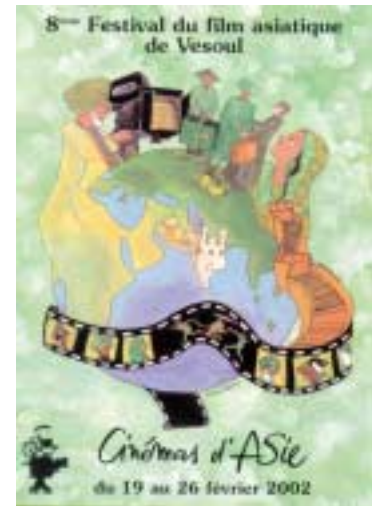
C'est pourquoi nous demandons que s'ouvrent de véritables négociations pour apporter des réponses cohérentes, à la hauteur des besoins, au triple dossier «emploi - précarité - réduction du temps de travail».

NOM, PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

ACADÉMIE : VILLE : DEPARTEMENT :



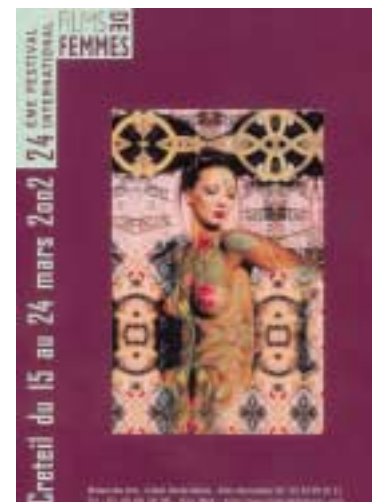
A retourner au SNES (FSU) 1, rue de Courty - 75341 Paris Cedex 07

8^e festival du film asiatique de Vesoul

Du 19 au 26 février, 57 films dont 36 inédits du Proche à l'Extrême-orient (avec cette année une attention particulière pour deux pays francophones : le Liban et le Vietnam).

18 intervenants entoureront les projections au Cinéma-club de Vesoul. Un hommage sera rendu à Satyajit Ray pour le 10^e anniversaire de sa mort.

Renseignements : 25, rue du Dr-Doillon, 70000 Vesoul. Pour en savoir plus, tél. : 03 84 76 55 82 fax : 03 84 96 01 43, Site Web : <http://www.cinema-asie.com> mél : festival.vesoul@wanadoo.fr Envoi du catalogue sur demande.

24^e festival international de films de femmes de Créteil et du Val-de-Marne

Du 15 au 24 mars les « Latinas » seront à découvrir et à rencontrer avec les films d'une cinquantaine de réalisatrices d'Amérique latine, d'Espagne et du Portugal qui occuperont les écrans de la Maison des Arts et de la salle partenaire du festival, la Lucarne. Très attendu aussi à la Lucarne l'autoportrait de Nathalie Baye et une programmation centrée sur l'adolescence. Adolescence présente sur le terrain avec les lycéens spectateurs et, pour certains, membres du jury Graine de Cinéphage. Autre partenaire du FIFF, les Cinémas du Palais où, en plus du panorama de films sortis dans l'année, les écoles de cinéma font leur entrée.

Pour en savoir plus, tél. : 01 49 80 38 98, fax : 01 43 99 04 10, Site Web : <http://www.filmsdefemmes.com> mél : filmsfemmes@wanadoo.fr



Dispositif national d'action en collège (Suite de la page 1)

Le SNES a, comme convenu, demandé au ministre de renoncer aux horaires-planchers du cycle central et à la mise en place, en l'état, des itinéraires de découverte (voir compte rendu de l'audience du 7/2 à la DESCO en page métier). Pour l'instant, pas de réponse, même si, au cabinet du ministre, on se dit soucieux des réactions des enseignants. Or c'est en ce moment que la rentrée se prépare. Les commissions permanentes et conseils d'administration sont donc la première occasion d'exprimer officiellement notre point de vue et d'en discuter avec nos partenaires que sont les parents et les élus. La proposition alternative que nous appelons à mettre en avant dans tous les collèges a un objectif double : elle vise à empêcher la mise en place des itinéraires de découverte dans des conditions aujourd'hui inacceptables et à mettre en avant de premières mesures qui sont davantage de nature à aider les élèves dans leurs apprentissages.

Le manifeste pour un collège de la réussite pour tous, que nous avons élaboré avec le SNEP, élargit le débat bien au-delà de la seule question des itinéraires. Alors que toutes les réformes, depuis des années, sous-estiment les difficultés rencontrées par le collège et les moyens d'y remédier, nous entendons réaffirmer

l'importance d'une lutte déterminée, précoce et continue contre l'illettrisme et la difficulté scolaire et appelons à une vraie réforme du collège, centrée sur l'acte même d'enseignement à l'intérieur de la classe.

Un véritable redressement de la situation passe par une série de mesures ambitieuses qui, si elles étaient mises en œuvre, permettraient d'envisager plus sereinement une réorganisation du collège dans le sens de la réussite de tous les élèves, dans leur diversité.

C'est sur la base de ce manifeste que nous appelons l'ensemble de la profession à débattre avec les parents d'élèves, les élus, l'opinion publique... afin de montrer que nous sommes porteurs d'un projet ambitieux pour la jeunesse. Le dispositif national d'action que nous avons retenu pour les 11, 12 et 13 mars permet de mettre en continu le collège sur le devant de la scène.

En tout état de cause, la CA des 5 et 6 mars décidera des suites à donner à ces 3 jours pour le collège, sans exclure un éventuel appel national à la grève dont il faut continuer de débattre. ■

Monique Parra-Ponce

Le Courrier de SI n° 11 contient un modèle d'invitation aux parents et un bulletin d'inscription pour les assises nationales

Précarité

Juste un signe

Le comité de suivi relatif à l'application de l'accord du 10 juillet sur la résorption de la précarité s'est tenu le mardi 19 février.

Le ministre de la Fonction publique Michel Sapin s'était déplacé en personne. Il a d'abord souligné « l'exemplarité » de cet accord qui « montre qu'une concertation est possible dans la fonction publique » et il espère à l'avenir de telles concertations sur d'autres sujets, les salaires ou le temps de travail. Un signe politique qui incite au dialogue social en cette période de « trêve démocratique », où les ministres se gardent de décider !

Il a déclaré que le recours à la précarité n'est pas « une volonté » délibérée de la part des pouvoirs publics mais un défaut de « gestion » budgétaire qui ne trouvera pas sa solution dans une politique d'augmentation des emplois budgétaires, « suffisants » selon lui pour résorber la précarité, mais dans une meilleure gestion prévisionnelle. Cet accord doit entrer aussi en « résonance » avec l'urgence de répondre aux départs à la retraite et répondre au défi d'une fonction publique à la fois garantie dans ces statuts mais « dynamique ». Il s'est dit très attaché à la mise en œuvre réglementaire et rapide de la loi Sapin qui n'a pour l'heure donné lieu à l'organisation de concours réservés que pour les seuls secteurs de



l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole. La FSU s'est félicitée qu'on reconnaisse enfin clairement l'exigence de répondre au renouvellement de la profession, mais a dénoncé le risque historique que ce renouvellement se fasse avec un recours accru à la précarité, si une véritable politique d'emploi public n'est pas menée pour rendre attractifs

les métiers de la fonction publique.

Nous avons dit combien nous n'étions pas satisfaits de l'application de la loi Sapin, à l'heure de ce premier bilan, sur de nombreux points : le retard inadmissible pris pour les non-enseignants, la question de la transformations des crédits en emplois, notamment pour les crédits payés sur ressources propres, la précarité dans le supérieur, la précarisation des agents non titulaires, la question des reclassement et la reconstitution de la précarité.

La FSU propose que le gouvernement ne se contente pas d'une « mise en œuvre réglementaire » mais revienne à la hausse ses objectifs en matière de titularisation et de recrutement et s'engage dans la voie des prérecrutements. ■

Florence Dursapt

Le dessin de la semaine

RETOUR DE LA CALLIGRAPHIE ...

... J'ai toujours
AUTANT DE MAL À
DÉCHIFFRER ...

des postes
des moyens
des postes
des moyens
des postes
des moyens
des postes
des moyens

ÉDUCAT.
NATION.

Erratum

Dans l'article « Non à la peine de mort prononcée contre Safiya » dans *L'US* du 28 janvier 2002, l'adresse mél de l'ambassade du Nigeria est incorrecte.

L'adresse est :
embassy@nigeriainparis.com

Mouvement mutualiste : réunification

Entamée depuis plusieurs mois et désormais réalisée, la réunification du mouvement mutualiste a été fêtée le 19 février dans les locaux de la maison de la... mutualité à Paris, à l'invitation du président de la Fédération des mutuelles de France, Daniel Le Scornet et en présence de Jean-Pierre Davant, président de la Fédération nationale de la mutualité française.

La plupart des responsables syndicaux y ont assisté ainsi qu'Elisabeth Guigou et Guy Hascoet. Le mouvement mutualiste avait éclaté en deux branches en 1986.

La Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), à laquelle appartient la MGEN, est la première organisation mutualiste fédérant quelque 3 000 mutuelles couvrant 30 millions de personnes.

La FMF fédère 750 groupements mutualistes protégeant 4 millions de personnes. LA FMF, tout en gardant son identité, devient désormais une composante de la FNMF.

François Labroille



Salaires

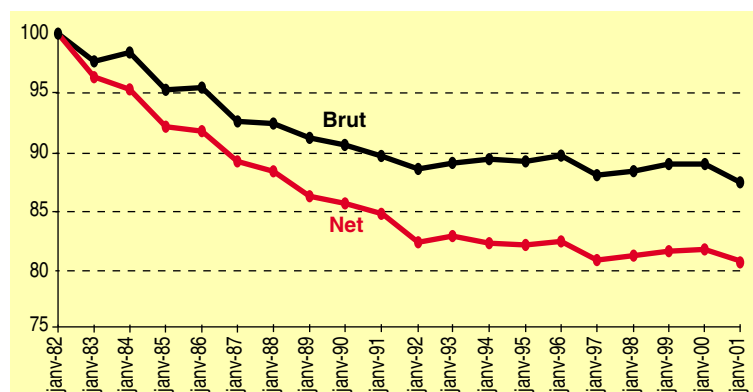
Mesure dérisoire

En majorant de 0,1 point l'augmentation de 0,5 % prévue au mois de mars, le gouvernement continue à faire l'impasse sur le pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières de fonctionnaires.

Le conseil des ministres du 13 février a adopté un décret portant l'augmentation des traitements des fonctionnaires prévue au 1^{er} mars de 0,5 % à 0,6 % pour tenir compte de la hausse des prix de 1,3 % au lieu des 1,2 % prévus. Le ministre de la Fonction publique met ainsi en œuvre l'ajustement en fonction de l'inflation constatée en 2001 qu'il avait annoncé en septembre dernier. C'est une mesure dérisoire, une fois de plus unilatérale

Evolution du pouvoir d'achat de janvier 1982 à décembre 2000 de la valeur du point d'indice + IR(1) en zone 1

Evolution en glissement annuel avec indice INSEE des prix 296 postes raccordé selon BMS de février 1993 et prolongé par indice ménages urbains base 100 en 98 raccordé par nos soins



et sans aucun rapport avec le contenu salarial dans la fonction publique. La valeur réelle du point d'indice qui est à la base du barème des rémunérations des fonctionnaires a continué à se dégrader au cours des années 1990 et au cours de l'année 2000.

Son évolution sur la période 2000, 2001 et 2002 laisse les fonctionnaires complètement à l'écart des 7,3 % de croissance économique cumulée qui demeurent sur ces trois années après la révision à la baisse des prévisions pour 2002. C'est pour ces raisons que les négociations salariales de janvier 2001 n'avaient pas abouti et que s'en est suivi un conflit, marqué notamment par deux grèves.

Le gouvernement s'est refusé à toute discussion depuis un an. Pourtant, les questions posées par la persistance des bas salaires, par le développement de formes nouvelles de la précarité, par les blocages de déroulement de carrière demeurent. Cette politique salariale esquive totalement l'impérieuse nécessité de revaloriser les salaires et carrières, essentielle pour assurer l'at-



tractivité de la fonction publique. La FSU vient de rappeler qu'elle revendique, sans attendre 2003, l'ouverture d'une véritable négociation permettant la progression du pouvoir d'achat de tous et l'engagement de discussions sérieuses sur les carrières et la grille des

rémunérations. Pour sa part, comme il l'a fait lors des grèves du 10 décembre et du 24 janvier, le SNES continue à mettre fortement en avant ses exigences de revalorisation des carrières pour les actifs et les retraités. ■

François Labroille

Croissance, prix, salaires

Evolution comparée des mesures salariales générales, des prix et de la croissance du PIB.

	1996	1997	1998	1999	Total 1996-1999	2000	2001	2002	Total 2000-2002
Mesures salariales	0	1 %	1,3 % + 1 point uniforme	1,3 % + 1 point uniforme	4,2 ⁽¹⁾	0,5	1,3	1,2	3
Evolution des prix ⁽¹⁾ en glissement annuel	1,5	1,1	0,3	1,2	4,2	1,6	1,3	1,2	4,1
Croissance du PIB	1,1	1,9	3,1	2,9	9,3	3,4	2,3	1,5	7,3

(1) Indice INSEE tous ménages et hypothèses gouvernementales pour 2001 et 2002.

(2) Calcul de l'indice 400 avec effet des deux points uniformes.

2000-2001-2002

En 3 ans, de 2000 à 2002 la croissance économique cumulée sera de plus de 7 %. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne sera même pas maintenu.

Retraités et syndiqués

L'assemblée annuelle des délégués académiques des retraités du SNES va se tenir le 26 mars. C'est l'occasion de revenir sur la conception que le SNES développe du syndicalisme avec les retraités.

Au SNES, depuis 1966 les retraités constituent une « catégorie » représentée à la CA nationale par un titulaire et un suppléant élus. Le congrès de la FSU à La Rochelle (2001) a décidé de créer un « secteur Retraité ». Les retraités syndiqués du SNES et de la plupart des syndicats de la FSU sont adhérents de la FGR-FP qui les représente dans les instances propres aux retraités (CODERPA - CNRPA etc.). Quel que soit le mode d'organisation des retraités dans les syndicats (UCR, secteur...) l'augmentation de leur nombre, l'évolution de la société, le besoin de reconnaissance de leur rôle social, exigent qu'à côté des revendications qui concernent l'ensemble des salariés, les revendications plus spécifiques soient prises en compte par le syndicat.

Actifs et retraités, mêmes intérêts :

Le montant des retraites comme celui des salaires est directement lié, dans la fonction publique, à la valeur du point d'indice.

Le montant des retraites est aussi déterminé (comme les salaires) par l'indice au moment de la liquidation de la retraite. Les injustices notoires (accords de 89...) doivent être réparées, c'est une demande très forte des retraités et aussi des actifs qui n'atteindront pas l'indice terminal de leur corps (782 pour les certifiés)

Les retraités sont aussi très préoccupés par les débats actuels autour du problème des retraites. Très attachés au code des pensions, dont ils souhaitent l'amélioration (notamment les articles 15,16,17), au principe de la retraite par répartition, les prises de position de certains (MEDEF, hommes politiques etc.) les inquiètent.

Pour toutes ces questions c'est bien dans le SNES qu'actifs et retraités doivent agir en commun ; le cadre syndical est là irremplaçable

Manifestations des retraités le 21 mars

Les Unions de retraités des confédérations ouvrières ainsi que la Fédération générale des retraités FGR ont décidé d'appeler à une journée de manifestations le 21 mars prochain avec pour objectifs :

- l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités ;
- la revalorisation du minimum de pension.

La FSU appelle les retraités à contribuer à la préparation et au succès de cette journée d'actions unitaires.

Les retraités ont aussi des problèmes spécifiques

L'allongement de la durée de la vie s'accompagne de risques accrus en matière de santé ; deux axes de réflexion et d'action sont à envisager. D'une part le développement de la prévention des risques vieillesse ; dans ce domaine la recherche médicale fait de gros progrès, reste à les faire passer dans la pratique (Sécurité sociale, MGEN et formation continue des médecins). Ceci implique une collaboration avec le secteur protection sociale du SNES et de la FSU. D'autre part la prise en charge de la perte d'autonomie pour laquelle la création de l'APA apporte une avancée importante (la FSU n'est pas une organisation de retraités, c'est la FGR qui nous représente dans les instances).

Mais les retraités ont aussi besoin que l'on reconnaisse leur rôle social. Ceci est vrai au niveau syndical mais aussi dans la société en général. Les retraités syndiqués au SNES doivent être mieux intégrés à tous les niveaux (S2-S3-S4), leurs problèmes mais aussi leur expérience doivent être pris en compte, il faut aussi faire vivre les secteurs retraités départementaux. Les retraités ont aussi des engagements divers, dans le domaine social, associatif etc., ils sont souvent la cheville ouvrière de tout ce mouvement associatif qui se développe actuellement.

C'est au SNES dans son ensemble de permettre aux collègues de voir plus concrètement qu'ils n'ont aucun intérêt à relâcher leur investissement syndical lorsqu'ils arrivent en fin de carrière. Et a fortiori quand ils sont à la retraite.

Jacky Brengou

Enseignants d'EPS

Grève pour le sport scolaire

L'enseignement secondaire français s'est doté depuis plus d'un demi-siècle de structures prolongeant l'enseignement obligatoire de l'EPS : les associations sportives et l'UNSS constituent un véritable service public du sport scolaire qui a pris, pour des raisons pédagogiques, la forme associative.

Ce sont aujourd'hui près d'un million d'élèves qui pratiquent dans le contexte social que l'on connaît. La plupart de ces jeunes ne vont pas ailleurs, tout simplement parce que le « marché du sport » n'est pas fait pour eux. L'UNSS, première fédération sportive féminine, les AS, c'est une vie sportive dans les collèges et lycées, ce sont des pratiques innovantes, des formes nouvelles d'activités physiques, des valeurs, une attitude critique à l'égard de certaines déviances du sport contemporain (violence, tricherie, mercantilisation, culte de la vedette, médiatisation), la formation de milliers de jeunes arbitres et juges capables de gérer jusqu'au plus haut niveau les rencontres scolaires.

Le sport scolaire c'est une école du risque, de l'engagement ; c'est aussi l'apprentissage du respect de soi et des autres. C'est l'école de la citoyenneté sportive. C'est pour beaucoup d'élèves, dans les

ZEP en particulier, la seule opportunité d'accéder aux activités sportives et artistiques. Même s'il est aujourd'hui fragilisé dans certains lycées et LP, il reste un acquis pour les lycées et les collèges.

Le SNEP demandait, depuis 4 ans des « Assises des AS et du sport scolaire ». Jack Lang a nommé, à la rentrée 2000, un chargé de mission (l'IG Michel Leblanc). Celui-ci a conduit une consultation et rendu un rapport pauvre et comportant des préconisations contestables : il a fait de la transformation statutaire des AS et de l'UNSS le cœur de son projet de réforme. Pour les AS cela se traduit par la suppression de la présidence de droit des chefs d'EPLE. L'AS évoluerait vers un statut de type FSE, et les deux autres piliers du sport scolaire que sont le forfait de 3 heures pour les enseignants d'EPS

et la création obligatoire de l'AS dans les EPLE seraient menacés. La proposition de transformation statutaire de l'UNSS opère une rupture complète entre les composantes administrative et associative du sport scolaire aujourd'hui réunies ; elle aboutirait à la disparition du service public du sport scolaire.

Le sport scolaire a une histoire, des acquis, des valeurs. Son évolution et son amélioration s'imposent mais doivent s'inscrire dans la continuité et non dans la rupture. Les professeurs d'EPS refusent autant le *statu quo* que l'aventurisme. Le SNEP a fait 30 propositions dans ce sens. Elles n'ont pas été entendues ; le ministère s'enferme dans le dogme de la transformation structurelle. ■

Alain Becker
Secrétaire national du SNEP



Réforme : le temps du bilan

TPE Faire le point

Les TPE sont entachés de la baisse horaire dans plusieurs disciplines. Il est indispensable de cerner le plus précisément possible les apports des TPE : à qui profitent-ils ? Améliorent-ils certains apprentissages (goût et diversification de la lecture, goût de la recherche, progression dans les compétences documentaires, travail sur le long terme) ? Atteignent-ils leurs objectifs pour tous (autonomie, recherche documentaire, interdisciplinarité) ? Améliorent-ils le rapport aux savoirs ? L'enquête réalisée par le SNES l'an dernier avait montré les doutes des collègues : bien que, dans leur conception, les TPE soient un élément de préparation au supérieur, ils paraissent difficilement intégrables dans l'année de Terminale. Nous maintenons notre demande urgente d'un bilan objectif des TPE avant toute nouvelle décision.

R. H.

LANGUES VIVANTES

Des mesures, vite !

Leur enseignement est particulièrement sinistré par la réforme, à travers les horaires, les dédoublements non assurés et installés sur un volume horaire global trop faible, les fermetures d'options, les regroupements d'élèves de séries différentes. Les propositions contenues dans la circulaire du 30 août 2001, si elles étaient généralisées, aggraveraient encore la situation.

Les demandes prioritaires que nous formulons :

- Pas d'enseignement au lycée avec un horaire hebdomadaire pour les élèves inférieur à 3h.
- Respect systématique des dédoublements sans seuil, et limitation de l'effectif des groupes à 15 élèves.
- Rétablissement en Première des enseignements « grands débutants » pour redonner un essor aux options LV3 qui concernent en priorité les langues à faible diffusion.
- Rétablissement de la spécialité LV3 en série ES.
- Maintien des options de langues vivantes dans toutes les séries.
- Retrait de la circulaire du 30 août 2001 et ouverture d'une véritable concertation.

Mireille Breton

ENJEUX autour du baccalauréat

Le bac est sujet à 2 types de critiques récurrentes : certaines explicites fondées sur son coût, sa lourdeur et sa complexité, d'autres implicites qui mettent en cause sa valeur, sa définition d'examen national anonyme et son statut de premier grade universitaire. Toute perte de reconnaissance du diplôme « baccalauréat » ne pourrait qu'encourager un système analogue d'entrée à l'université qui produirait son propre mode de sélection. Serait-il plus équitable ? plus fiable que le bac ? Générerait-il moins d'échecs ? Il est permis d'en douter.

Les réflexions en faveur du contrôle en cours de formation effectué au plan local conduiraient, si elles se concrétisaient, à faire du bac un simple diplôme de fin d'études secondaires. Certains dispositifs d'évaluation ou d'organisation des jurys vont dans ce sens : TPE, non-participation de certains examinateurs aux jurys (épreuves anticipées, LV...), projet d'évaluation des capacités expérimentales... Le baccalauréat 2002 va, dans le cadre de l'évaluation des TPE de Terminale par exemple, permettre aux personnels de mesurer l'importance de certaines de ces dérives, de les réduire aussi en refusant ce qui leur paraît inacceptable. Dans ce cadre, un bilan qualitatif de cette session est indispensable. Loin d'être hostile à des évolutions dans le contenu des épreuves et leur organisation, le SNES fait des propositions pour améliorer l'examen, mais il entend que soit assurés l'indépendance des examinateurs et l'anonymat des candidats. Le statut du bac est en jeu.

Alice Berguin

ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES Reconnaissance ou asphyxie ?

La réforme affichait la volonté d'une meilleure prise en compte des compétences documentaires et affirmait le rôle central du CDI, avec, en particulier, l'ECJS et les TPE. La réalité dément ces bonnes intentions comme le montre l'évaluation des TPE : nos demandes d'une bibliographie et d'une meilleure explication des compétences documentaires dans les critères d'évaluation n'ont pas été entendues. Nous nous sommes investis dans ces nouveaux dispositifs pédagogiques dans des conditions problématiques. C'est un euphémisme ! Même si les dotations documentaires ont été améliorées, les moyens humains ne sont pas au rendez-vous. Les créations de postes se font au compte-gouttes. C'est inadmissible... TPE : progrès significatif dans la reconnaissance de notre rôle pédagogique ? Mais aussi aggravation de nos conditions de travail, parfois amertume et désillusions ? Ne sommes nous pas au bord de l'asphyxie ? Le ministère doit s'engager sur un taux d'encadrement en personnels qualifiés dans les CDI. Vous trouverez sur notre site (www.snes.edu/docs) une première synthèse des TPE qui doit être encore enrichie par vos contributions.

Jean-Pierre Hennuyer,
documentalistes@snes.edu

Le SNES a été reçu par Mme Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse, chargée de mission par Jack Lang qui lui demande de faire le point sur « les objectifs de la réforme, la stagnation de la proportion de jeunes Français atteignant le niveau du baccalauréat, les articulations collège-lycée et lycée-université, la place de l'enseignement professionnel, les conséquences de l'introduction des nouveautés pédagogiques » et de formuler des propositions. Nous lui avons remis un dossier sur notre bilan de la réforme, notre conception du lycée et nos propositions immédiates.

La réforme a empilé les dispositifs censés répondre aux problèmes de l'échec scolaire, permettre une meilleure appropriation des savoirs, améliorer la vie lycéenne et favoriser l'accès des jeunes à la citoyenneté.

En s'appuyant sur une conception réductrice du travail en classe, une vision négative des pratiques enseignantes et le principe dogmatique de l'allègement de l'horaire élève, ces dispositifs ont été installés à moyens constants en réduisant les horaires disciplinaires.

Les conséquences sont nombreuses. Les résultats des élèves ne semblent pas améliorés (le nombre d'élèves réorientés ou redoublants en fin de Seconde en témoigne), leurs emplois du temps sont en général plus éclatés et la diminution de leurs horaires a déplacé leur charge de travail hors du temps scolaire, constituant un nouveau facteur d'inégalité.

Le lycée reste marqué par une discrimination ségrégative : trop d'orientations par l'échec, des filières reconstituées plus ou moins insidieusement dès la Seconde. La répartition des élèves dans les trois voies de formation, et ensuite dans les différentes séries n'a pas varié dans sa composition sociale. La lisibilité, pour les familles, des différents parcours ne s'est pas améliorée. L'articulation avec le post-bac n'est pas amé-

liorée non plus, et il est de plus en plus difficile pour un bachelier de connaître ses aptitudes face aux exigences de l'enseignement supérieur. Nous voulons une organisation et des conditions réduisant les effets des inégalités sociales et assurant pour tous les élèves, dans leur diversité, la réussite au lycée, l'accès au baccalauréat tout en maintenant des exigences sur le niveau de formation. C'est aussi un enjeu de société : les emplois créés aujourd'hui sont majoritairement des emplois qualifiés et le chômage de longue durée continue de frapper les jeunes sans qualification ; l'écart se creuse entre ceux qui n'ont pas le bac et ceux qui détiennent ce diplôme.

Il est impératif de traduire la rupture collège-lycée en positif, de repérer et traiter les difficultés, d'assurer des orientations plus construites et plus positives. Nous continuons de penser que l'existence des trois voies de formation est un élément indispensable à la démocratisation de l'accès au baccalauréat. Ce qui n'exclut nullement la nécessité de reprendre la réflexion sur l'organisation d'une diversification par des séries clairement identifiées mais non cloisonnées à l'intérieur de ces voies. ■

Roland Hubert



© DANIEL MAUNOURY

Revendications : nos priorités

Baisse importante des effectifs par classe. L'hétérogénéité doit pouvoir rester une richesse pour tous.

- **dédoublements sans seuil et systématiques** (aucun groupe à effectif réduit à plus de 15 élèves)
- **Renforcement de certains horaires disciplinaires et réflexion sur le travail à la maison.** Le travail individuel de l'élève, de nature et de durée différentes suivant les disciplines, est incontournable. Une partie de ce travail peut se concevoir de façon plus efficace et égalitaire dans le cadre des horaires disciplinaires renforcés, permettant une meilleure répartition du temps scolaire de l'élève.
- **Amélioration des possibilités de passage d'une voie à l'autre, d'une série à l'autre.** par l'instauration de passerelles, avec des moyens spécifiques.
- **Développement de l'aide aux élèves sous plusieurs formes.** L'AI, surtout efficace pour des élèves en difficulté passagère et ciblée, voit ses effets limités par la lourdeur des effectifs de classe : les cours à 35 replongent les élèves en grande difficulté dans une situation d'extériorité ou de passivité. Les modules sont de nature différente et peuvent prévenir l'échec scolaire en favorisant une diversification des approches et des méthodes pédagogiques. Il faut les réta-

blir en Première et mener une réflexion collective sur l'aide aux élèves en grande difficulté et les besoins en formation des enseignants dans ce domaine.

- **L'ECJS en Seconde, en tant qu'enseignement spécifique, n'a pas prouvé sa pertinence ;** la formation du citoyen peut être mieux intégrée aux disciplines, aux activités et aux espaces de discussion dans l'établissement. Comprendre la société et débattre sur des sujets qui s'y réfèrent, doit pouvoir se faire à l'intérieur d'une ou plusieurs disciplines.
- **Mieux intégrer la recherche documentaire** dès la classe de Seconde dans plusieurs disciplines.
- **Amorcer un processus d'évaluation** des nouveaux programmes et nouvelles épreuves.
- Ces priorités, favorables aux élèves, amélioreraient sensiblement aussi les conditions de travail des enseignants. Exigeons également :
- **Le respect des textes sur les dédoublements** (la réforme, prévoit que l'horaire prof est l'horaire dédoublé).
- **Le respect du mode de calcul de la première chaire**, dont nous demandons l'extension à la Seconde et à toutes les disciplines.
- **La reconnaissance de l'expertise de l'enseignant concepteur.**

Deux urgences La Seconde et la série L

La situation de la Seconde ne s'est pas améliorée : le nombre d'élèves réorientés ou redoublants en fin de Seconde n'a pas diminué, la répartition des élèves n'a pas varié dans sa composition sociale. L'horaire obligatoire hebdomadaire des élèves a diminué d'environ deux heures, passant par exemple de 29 h 30 à 27 h 30 pour le parcours LV2-SES, le temps en groupes n'augmentant que d'une demi-heure, avec un émiettement des modules alors qu'ils avaient permis un début de diversification pédagogique. L'aide individualisée n'a pas eu l'efficacité escomptée. La réforme, censée répondre aux demandes des lycéens (baisse de la quantité de travail, aide aux élèves, meilleure prise en compte de leur parole) a oublié leur revendication principale qui est aussi la nôtre : baisse des effectifs par classe. 70 % des classes ont au moins 31 élèves et les rectorats attribuent les moyens aux établissements sur la base de 35 élèves par classe.

Le caractère indifférencié de la Seconde est souvent illusoire, certaines options servant plus à profiler des classes qu'à favoriser des parcours.

De façon plus générale, les enseignements technologiques ne sont pas assez développés et valorisés. La logique de concurrence entre les établissements, qui les conduit à développer des filières à profil d'excellence, n'apporte rien à la réduction des inégalités.

La baisse constante des effectifs en série L a conduit à la fermeture de divisions dans de nombreux établissements, éclatant les emplois du temps des élèves et des professeurs. Pour la première fois depuis 1995, les effectifs de Première L se sont stabilisés à la rentrée 2002, sans que l'on sache s'il s'agit d'une tendance durable.

Il faut une politique volontariste de maintien des divisions existantes et d'ouverture d'options, même avec un petit nombre d'élèves : langues anciennes, LV3, arts. Le rétablissement de la spécialité mathématiques est indispensable, tout comme celui des horaires « grands débutants » en langues anciennes et LV3.

Une réflexion doit être menée sur la structure de cette série pour lui conserver sa vocation littéraire tout en attirant de nouveaux publics. On pourrait s'appuyer sur la relative vitalité des L-arts.

D'autres pistes peuvent être explorées : Introduction d'un enseignement d'initiation à la philosophie en Première

L'affichage d'un véritable profil langues. Introduction de nouvelles spécialités : droit, histoire, géographie...

Introduction de nouvelles disciplines centrées sur les activités nouvelles autour de la culture. ■

Cathy Granier

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES Du nouveau au lycée

Un stage à public désigné organisé par la DESCO a eu lieu les 31 janvier et 1^{er} février : à l'ordre du jour, les programmes de lycée et l'évaluation des enseignements artistiques au baccalauréat. La DESCO a diffusé de nouvelles maquettes d'épreuves qui ne seraient pas soumises à consultation directe des enseignants. Ces nouvelles maquettes seraient, dans un premier temps, expérimentales pour le baccalauréat 2003. Des modifications importantes dans les épreuves sont annoncées dans la plupart des disciplines artistiques. Par contre, il n'y aurait pas de modification de durée ni de coefficient d'épreuve. En ce qui concerne l'évaluation en série L et en option facultative, il semble pour l'instant que toute idée d'un contrôle continu ou en cours de formation soit écartée, conformément à ce que le SNES a toujours défendu lors de ses rencontres avec le groupe d'experts.

Sandrine Charrier

MUSIQUE Un engagement non tenu

Les programmes de Terminale, parus au BO du 30 août dernier, seront applicables à la rentrée prochaine. Le SNES avait obtenu qu'une large consultation sur les programmes de musique ait lieu auprès des enseignants, pour poser le problème de fond des nouvelles orientations de la discipline, qui n'ont pas été réellement débattues. Or, depuis, le ministère traîne les pieds et ne met rien en place. Il est nécessaire que les collègues interviennent à tous les niveaux pour obtenir cette consultation légitime et promise.

S. C.

CONSEIL D'ADMINISTRATION Vote du compte financier

Le temps est venu au CA de l'examen du compte financier. Cette année, les délais ont été ramenés à 3 mois après la clôture des comptes 2001. C'est donc en mars que le sujet doit venir en CA.

C'est un exercice difficile auquel les collègues ont parfois du mal à porter attention et pourtant essentiel car il permet de savoir comment le budget 2001 a été exécuté : crédits déplacés d'un compte à un autre, ce qui nécessite une information du CA ; crédits déplacés d'un chapitre (ou du fonds de réserve) à un autre, ce qui nécessite un vote préalable du CA (DBM) ; montant des fonds de réserve ou fonds disponibles. Le *Courier de S1* « spécial CA » n° 3 fait le point sur cette question. Il faut rappeler que les documents fournis doivent être clairs et complets, que les membres du CA ont accès à l'ensemble des pièces comptables. Le vote sur le compte financier est particulièrement important : en cas de vote négatif majoritaire, les comptes ne seront pas clôturés. La chambre régionale des comptes et les autorités de tutelle seront saisies : si le fonctionnement réglementaire n'est pas respecté, le vote est l'occasion de cibler les dysfonctionnements pour faire la clarté.

En tout état de cause, et quoi qu'en disent certains, il faut rappeler que le vote sur le compte financier est obligatoire. Tous les points des articles 16 et 16-1 nécessitent des avis et décisions prises « sur la base de votes personnels » (article 16-2 du même décret du 30 août 1985 modifié).

Michèle Olivain, Daniel Robin

MISSION LAÏQUE FRANÇAISE Affectations

La note de service concernant les candidatures à un poste dans les établissements de la Mission laïque française à l'étranger pour l'année 2002/2003 est publiée au BO n° 7 du 14 février 2002. Cette note précise les conditions de candidatures ainsi que les postes vacants ou susceptibles de l'être (consultable sur www.hdf.snes.edu - rubrique « Recrutement »). La date limite de retour au siège de la MLF des dossiers de candidature et de la fiche de vœux est fixée au 15 mars 2002. Néanmoins, compte tenu de la date prévue pour la commission chargée du recrutement (13/3/2002), nous invitons les collègues à retourner le dossier complet avant la fin du mois de février. Le droit de regard des entreprises et les choix budgétaires de la MLF influencent fortement le recrutement. La plupart du temps, la Mission laïque privilégie le recrutement de couples et elle préfère éviter les coûts salariaux trop importants (agrégés, collègues à des échelons élevés ou hors classe). Compte tenu des contraintes budgétaires, le profil familial est également pris en compte : profession du conjoint (possibilité de travail sur place ou pas), nombre d'enfants à charge (les salaires ne permettant pas toujours à des familles de vivre dans certains pays, surtout si le conjoint ne peut trouver de travail).

Ne pas oublier d'envoyer la fiche syndicale spécifique à réclamer au secteur Hors de France du SNES (tél. : 01 40 63 29 41) ou à imprimer à partir de notre site Internet (rubrique « Recrutement »).

Denis Baron

Réforme des lycées

Pour travailler plus, plus mal ou pour travailler mieux?

La nécessaire prise en compte de publics nouveaux plus hétérogènes exige une approche plus personnalisée et un travail en équipe. Le temps d'entraînement de l'élève, le travail sur la méthode, l'explicitation, le droit à l'erreur, fondamental dans nombre de disciplines, doivent être intégrés dans l'horaire élève. Des « réponses » ont été apportées à ces objectifs par le ministère, mais les personnels vivent souvent la réforme comme une dégradation de leurs conditions de travail, sans avantages réels pour les élèves. De fait, la charge de travail de l'enseignant a souvent augmenté, les résultats stagnent, les inégalités sociales et les motifs de tension perdurent. Les effectifs des classes n'ont pas été allégés et beaucoup d'enseignants ont plus d'élèves qu'ils voient moins, l'horaire élève ayant été souvent diminué pour la mise en place des dédoublements demandés. L'arbitraire local a parfois aggravé les choses: horaire dédoublé non respecté du fait de l'insuffisance de la DHG (« seuil » à 24 élèves !), remise en cause des premières chaires... le SNES a dû intervenir. En Première la situation est rendue plus difficile par la suppression des modules.

Une véritable construction des savoirs doit être favorisée. L'articulation entre les activités de l'élève doit être pensée avec rigueur. Or, le trop faible horaire souvent et l'empilement des dispositifs, trop souvent sans réflexion collective, n'y aident pas. Trop d'enseignants sont contraints de fait à des « acrobaties » pédagogiques plutôt qu'à la mise en œuvre – souhaitable – d'une meilleure diversité des pratiques. Le travail en équipe, les temps de rencontre entre les personnels, incontournables pour aider à la réussite de tous les élèves au lycée, devraient être réellement pris en compte dans le temps de service des enseignants.

Si les nouvelles constructions intègrent une architecture repensée des lycées, les établissements plus anciens, de loin les plus nombreux, n'ont pas été suffisamment aménagés pour intégrer les nouveaux dispositifs et l'éclatement des emplois du temps des élèves et des professeurs pose problème. Au regard de l'imagination (non reconnue) dont ils doivent faire preuve au quotidien, les personnels n'auront pas vraiment été aidés par cette réforme !

Mireille Breton



© DANIEL MAUNOURY

Agrégation interne

La 5^e roue du carrosse ?

Créée il y a une douzaine d'années pour donner des perspectives de promotion interne aux enseignants du second degré, le concours interne de l'agrégation n'est plus que l'ombre de lui-même. Pour la troisième session consécutive, le nombre total des postes offerts reste en effet bloqué à 900 : loin, très loin, des 2000 postes offerts jusqu'en 1995 !

Pourtant, tout devrait conduire à augmenter le nombre de postes offerts à l'agrégation interne. D'abord la demande, qui n'a pas faibli. Lors de la session 2001, il y avait en moyenne 12 présents par poste offert, et jusqu'à 25 ou 27 dans certaines disciplines. Au total, le taux d'admission n'est que de 8 % à peine. Et encore, cela ne prend pas en compte le nombre important de collègues découragés par les conditions de préparation à ce concours difficile et qui, inscrits, ne se présentent même pas aux épreuves.

Le « vivier » est donc loin d'être épuisé, et la qualité des candidats n'est certes pas en cause, même si certains jurys, ont trouvé le moyen de ne pas pourvoir la totalité des postes attribués à leur discipline.

De plus, les circonstances dans lesquelles l'agrégation interne avait été créée n'est pas sans rapport avec la situation que nous vivons :

face à la crise du recrutement qui avait marqué les années 80, elle participait de la dynamique de revalorisation imposée au gouvernement par la mobilisation des collègues, avec le SNES.

Aujourd'hui, alors que la campagne publicitaire mise en œuvre par le ministère n'aurait abouti, tout au plus, qu'à enrayer la baisse sensible des candidatures aux concours externes, que les demandes d'inscription en IUFM ont montré des signes inquiétants de baisse, que des enquêtes d'opinion menées chez les étudiants attestent d'une « crise des vocations » pour notre secteur, l'étroitesse des perspectives de promotion interne ne contribue pas à améliorer l'attractivité de notre profession, donc à garantir les recrutements nécessaires.

Le SNES propose de changer de cap. Face au renouvellement massif de la profession, si l'on veut attirer les jeunes diplômés vers nos métiers, il faut faire des agrégés le corps de référence du second degré. Cela impose d'augmenter le nombre d'agrégés recrutés par concours, mais aussi d'accroître considérablement les voies d'accès au corps des agrégés pour les actuels certifiés. L'agrégation interne, quant à elle, doit retrouver la place qui lui revient. ■

Hervé Le Fiblec

AGREGATION INTERNE	POSTES 2002	RAPPEL SESSION 2001						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis / présents
Philosophie	18	18	655	455	25,3	39	18	4,0
Lettres classiques	38	38	306	238	6,3	100	38	16,0
Lettres modernes	115	112	1 597	1 087	9,7	253	112	10,3
Histoire & géographie	100	97	1 474	938	9,7	205	97	10,3
Sciences éco. & sociales	13	12	310	187	15,6	26	12	6,4
Allemand	31	31	282	207	6,7	97	31	15,0
Anglais	64	62	1 290	842	13,6	257	62	7,4
Langue & culture chinoises	1	1	2	2	2,0	2	1	50,0
Espagnol	36	36	674	463	12,9	73	36	7,8
Italien	8	8	95	62	7,8	21	8	12,9
Portugais	2	2	35	27	13,5	4	2	7,4
Mathématiques	129	129	1 944	1 435	11,1	289	125	8,7
Physique - chimie	51	50	882	626	12,5	101	50	8,0
Physique & élec. appliquées	11	11	291	201	18,3	29	11	5,5
Sciences de la vie et de la Terre	47	45	666	493	11,0	120	45	9,1
Mécanique	10	10	223	157	15,7	26	10	6,4
Génie civil	3	3	105	78	26,0	12	3	3,8
Génie électrique	14	14	565	387	27,6	46	14	3,6
Génie mécanique	13	13	258	174	13,4	37	13	7,5
Economie & gestion	44	44	1 452	868	19,7	119	43	5,0
Musique	16	16	197	138	8,6	34	16	11,6
Arts plastiques	20	20	481	365	18,3	69	20	5,5
Arts appliqués	3	3	77	47	15,7	10	3	6,4
EPS	113	113	2 011	1 289	11,4	233	113	8,8
TOTAL	900	900	15 929	10 801	12,0	2 214	891	8,2

Après l'admission à l'agrégation interne

- Les lauréats sont nommés agrégés stagiaires pour une durée d'un an ; s'ils ne changent pas de discipline, ils sont maintenus sur leur poste. Durant cette année, ils sont soumis aux mêmes obligations de service que les agrégés titulaires.
- Ils sont reclassés au 1^{er} septembre : cette procédure permet une prise en compte d'une partie de l'ancienneté dans le corps d'origine.
- Les arrêtés de reclassement sont transmis vers janvier-février.
- La titularisation se fait sur « manière de servir », c'est-à-dire que l'inspection n'est pas une obligation. ■

ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES

Audience DESCO

Nous avons été longuement reçus le 6/2 à la DESCO (direction des enseignements scolaires), par M. Maccario, directeur adjoint et Mme Leblond. Elle a dirigé le groupe de travail chargé d'élaborer le projet d'une nouvelle circulaire de missions. Ce groupe de travail ne s'est réuni que trois fois et aucun texte ne nous a été communiqué. Celui-ci nous serait remis prochainement et la DESCO est prête à une nouvelle



© CLÉMENT MARTIN

concertation. Nous sommes très longuement intervenus sur plusieurs points. Une nouvelle circulaire doit affirmer prioritairement et clairement notre rôle pédagogique dans les apprentissages documentaires et évacuer sans ambiguïté toutes les allusions à des tâches parasites (manuels scolaires, secrétariat, permanence...). Nous avons longuement souligné l'importance de votre mécontentement lié aux conditions d'exercice et prévenu nos interlocuteurs qu'une nouvelle circulaire de missions sans que ces questions soient traitées, serait très mal perçue par la profession. Nous avons rappelé notre demande d'une véritable réflexion de la DESCO sur une progression et une cohérence des apprentissages documentaires tout au long de la scolarité. Nous avons obtenu les renseignements suivants. La nouvelle circulaire de missions serait inspirée du texte de 1997 pour les enseignants de collège et de lycée. Le premier paragraphe serait consacré à la mission pédagogique du professeur documentaliste, le second à sa place dans la politique documentaire de l'établissement et le dernier à son intégration dans les réseaux (CNDP...).

Danielle Courtoux, Jean-Pierre Hennuyer
Documentalistes@snes.edu

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

Clarifier la situation

Le SNES a demandé à être reçu au ministère de l'Éducation nationale sur cette question qui préoccupe beaucoup les collègues. De nombreux courriers, des pétitions (celles de l'académie de Nancy-Metz par exemple) soulignent les difficultés qui se posent dans les établissements, la méconnaissance des décisions réglementaires, la diversité des solutions pour contourner le principe de gratuité, faute de moyens financiers et d'une ligne claire de comportement de la part de l'administration.

Nous avons fait part au ministère, lundi 18 février 2002, en remettant les pétitions qui nous étaient parvenues, de notre volonté de voir s'engager des discussions pour clarifier la situation, pour les personnels comme pour les élèves.

Michèle Olivain, Daniel Robin

ACTUALITÉ CONCOURS

BO spécial

Un BO spécial (n° 5 du 14 février 2002) donne des informations détaillées sur les :

- **concours réservés** : pour toutes les sections et options, une date importante à retenir : 11 mars 2002 avant minuit (cachet de la poste faisant foi), envoi du rapport, en recommandé simple, support de l'épreuve orale d'admission. Se reporter au BO pour plus de précisions : lieux d'envoi et dates des épreuves,
- **concours 3^e voie** : les inscriptions auront lieu du lundi 4 mars au mardi 26 mars 2002. Se reporter au BO pour les précisions concernant les conditions et modalités d'inscription, le concours CPE, les sections ouvertes pour les CAPES, CAPET et les CAPLP2, le programme et la nature des épreuves. 800 postes sont réservés à ces concours. La répartition par section n'est toujours pas publiée.

Audience sur le collège avec Jean-Paul de Gaudemar (1)

Proposition alternative

Comme convenu, le SNES a demandé au ministre, via son directeur des enseignements scolaires, de renoncer à la mise en place des itinéraires de découverte puisqu'ils sont inapplicables en l'état. Nous avons argumenté en nous appuyant sur les 303 synthèses de journées banalisées qui nous étaient remontées à cette date :

- Pas de rejet de la notion d'interdisciplinarité, à condition qu'elle soit choisie et non imposée, financée par des moyens spécifiques et non par la mise au plancher des horaires disciplinaires, aucune illusion sur l'impact que pourraient avoir les itinéraires de découverte en matière de réussite des élèves, fortes inquiétudes face à l'éclatement du groupe classe, aux problèmes prévisibles d'emploi du temps, à l'alourdissement de la charge de travail, choix illusoire des élèves, impossibilité de travailler avec les élèves en autonomie avec des « groupes » à 25, voire 28 élèves, refus d'un nouveau recours aux HS, profond scepticisme par rapport à une réforme qui ne s'attaque pas aux questions de fond auxquelles le collège est confronté, mise en avant d'autres priorités pour le collège.

- Dans les réponses qui nous ont été faites, nous avons pu mesurer à quel point le ministère sous-estimait l'échec scolaire et minimisait les difficultés du collège, souhaitait mettre en place son projet à tout prix, malgré les oppositions, niait les DHG étri-

quées et affichait une satisfaction générale quant à la préparation de la rentrée.

- Nous avons alors annoncé à la DESCO que nous appelions la profession à mettre en avant, dans les C.A, la proposition alternative suivante : utilisation des 2 heures dévolues aux ID et de l'heure non affectée pour le renforcement des horaires disciplinaires au service des élèves, dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire (dédoublings, travail en groupes, aide individualisée, éventuels travaux interdisciplinaires pour les seuls enseignants volontaires...)

Monique Parra-Ponce

(1) J.-P. de Gaudemar est directeur des enseignements scolaires.

Soumettre au vote, dans tous les C.A, notre proposition alternative, c'est à la fois empêcher la mise en place des itinéraires, dans des conditions jugées inacceptables par tous, et mettre en avant des mesures qui sont davantage de nature à aider les élèves dans leurs apprentissages.

Inviter les parents à venir discuter avec nous et à signer notre manifeste, c'est montrer que nous sommes attachés à la réussite de leurs enfants et porteurs d'un projet ambitieux.

Participer massivement à toutes les initiatives du SNES et débattre d'un éventuel recours à la grève après le 13 mars, c'est contribuer à faire grandir un vaste mouvement revendicatif.

Réflexions

Classes préparatoires

La réflexion sur les classes préparatoires (voir l'US n° 554) se poursuit au ministère, à travers de nombreuses réunions. Voici un premier point de la situation, selon les thèmes abordés.

Le recrutement des élèves de première année. Un nouveau système est à l'étude, s'appuyant sur le traitement informatique des dossiers de candidatures. Il s'agit de rendre les procédures transparentes, aussi bien pour les élèves que pour les établissements et d'équilibrer la répartition des élèves dans les différents lycées d'accueil. L'intérêt recherché est également de permettre des prévisions fiables d'effectifs dès le mois de juin. Certes, ces objectifs ne sont pas aisés à atteindre, du fait de la diversité des situations selon les filières et les régions et parce qu'il faut aussi tenir compte des prépas intégrées, des établissements privés et des filières hors prépas. Nous défendons pour notre part l'idée d'un travail en commun des commissions de recrutement de différents établissements proches géographiquement, ainsi qu'un traitement régional des listes d'attente. Nous pensons travailler ainsi dans l'intérêt des élèves afin de permettre à tous ceux qui en ont la motivation et les capacités de trouver une place en classe préparatoire.

Les filières littéraires. Le travail porte sur l'élargissement des débouchés. Pour les ENS, nous renouvelons notre demande d'augmentation du nombre de places, d'autant plus que l'on a introduit récemment de nouvelles options artistiques. Les concours d'entrée doivent être plus lisibles, car ils pourraient également servir de banque d'épreuves à d'autres écoles ; cela ne remet pas en cause la spécificité des diverses ENS, ni la filière B/L dont le succès est reconnu. Pour les IEP, comme pour

d'autres voies de débouchés (journalisme, culture...), il faut inciter les différentes écoles à recruter après la khâgne, dans la cohérence de cette formation. Enfin, il faut faciliter la poursuite d'études à l'université, qui reste le débouché principal des khâgnes. La validation des acquis qui s'appuie sur le système des crédits pourrait simplifier les procédures d'équivalence de DEUG, voire d'une partie de la licence, par exemple.

Les filières scientifiques

Des commissions de programmes se mettent en place, sous la responsabilité de l'inspection générale. Nous insistons sur la nécessité d'une première période de sup qui soit très progressive et permette de consacrer du temps à la méthodologie, les raisonnements, etc. Le tronc commun d'informatique (algorithmique) doit être mieux pris en compte dans la formation des élèves, ce qui suppose peut-être la transformation des colles en véritables heures de TD. La plupart des écoles d'ingénieurs ne semble pas souhaiter une extension de l'option, ce qui rend d'autant plus discutabile la position des ENS Paris et Lyon qui ont ouvert unilatéralement l'option informatique de leur concours aux élèves de PC. Pour la filière biologie, les écoles vétérinaires demandant la fusion des prépas véto et des BCPST, il faudra en étudier l'impact sur les programmes et les horaires.

Jean-Hervé Cohen, classes.prepas@snes.edu

La CAPN d'avancement d'échelon des chaires supérieures se tiendra fin mars. La fiche syndicale correspondante est parue dans le supplément à l'US n° 554 du 20 octobre 2001.



Le numéro 16 (hiver 2001-2002) est paru

Deux dossiers

• Evaluer oui, mais pour quoi faire ?

Un débat avec Georges Lemaître, de l'OCDE, Jean-Claude Emin, Isabelle Robin et de la DPD du ministère de l'Éducation nationale sur le programme PISA (suivi international des acquis de élèves). Un article de Lise Demailly, des entretiens avec Agnès van Zanten et Claude Thélot.

• La Banque mondiale : au chevet de l'éducation ?

Que peut-on attendre aujourd'hui d'une institution qui s'intéresse à l'éducation depuis longtemps mais qui est surtout connue pour les plans d'ajustements structurels imposés aux pays endettés (du Sud ou d'Europe de l'Est) ? On sait en effet que ces plans ont en général eu des effets très négatifs sur les services publics en général, sur l'éducation ou la santé en particulier. Un débat avec Claudia von Mombart, une des responsables des questions d'éducation à la Banque, des articles de Roser Cussó de l'UNESCO et Roland Biache, de Solidarité laïque, des analyses de Yves Baunay et Christian Laval.

• Des textes et des documents du récent Forum social mondial de Porto Alegre, avec un article de Bernard Charlot sur l'éducation dans le contexte de la mondialisation néolibérale • Un hommage à Pierre Bourdieu, qui était membre du Conseil scientifique de l'Institut de recherches de la FSU, avec un texte de Bertrand Geay • Ce numéro a bénéficié de la participation de Felice Varini, peintre.

A commander (15 €, port compris) à l'Institut de la FSU - Tél. : 01 44 79 90 41 - Fax : 01 48 00 08 93 - institut@institut.fsu.fr



L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef (hebdomadaire) : Serge Chatelain. Rédacteur en chef adjoint : Andrée Béhotéguy. Rédacteur en chef (magazine) : Alexis Chabot. Secrétaire de rédaction : Gabriëlle Hübner. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Benies, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, Tél. 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : SIEP - Bois-le-Roi (77). C. P. N° 1578D73. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 € (8,53 F). Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € (170,55 F) ; étranger et DOM-TOM : 40 € (262,38 F). 2) Autres, France : 37 € (242,70 F) ; étranger et DOM-TOM : 51 € (334,54 F). Publicités : Arvel (p. 8). Didacthèque de Bayonne (p. 8). France Irish Exchange (p. 8). Pour s'informer et donner son avis : Minitel 3615 USTEL, mél : secgene@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu.

SNES-Echanges vous propose

Echanges de logements

Québec :

- Couple de collègues, habitant à Mont-Saint-Grégoire, petit village situé à 25 minutes au sud de Montréal, aux portes de l'Estrie, près de la rivière Richelieu bordée de vignobles et de vergers, désirerait échanger leur maison de 3 chambres, tout confort avec jardin et piscine, et leur voiture, une Honda Civic 98 - 2 portes, contre l'équivalent dans la vallée du Rhône, les Alpes, la Bourgogne, la Franche-Comté ou le Massif central, pour 5 semaines du 6 juillet au 10 août, fumeurs s'abstenir.
- Contre l'équivalent en bord de mer dans le Languedoc-Roussillon, notre collègue échangerait sa maison de 175 m² et sa voiture Mazda Prélude, pour 3 semaines à partir du 14 juillet 2002, la maison est climatisée, la piscine et le jardin sont entretenus par un jardinier, le cadre est beau et paisible à 30 mn des Laurentides et à 30 km du centre de Montréal.
- Située dans un quartier résidentiel de Montréal, la maison de notre collègue comprend 4 chambres à coucher et tout le confort (laveuse à linge et laveuse à vaisselle comprises) avec un jardin privé. Elle l'échangerait contre l'équivalent en Provence (si possible avec piscine) pendant le mois de juillet 2002.
- Contre une maison équivalente avec au moins 2 chambres à coucher avec possibilité d'échange de voiture, notre collègue du niveau secon-

daire échangerait sa maison de Laval à 20 mn du centre de Montréal, sur le bord de la rivière des Mille-Îles, avec une vue magnifique, 2 étages, 6 pièces, piscine, patio, BBO dans un quartier particulièrement calme et paisible, pour 3-4 semaines entre le 1^{er} juillet et le 7 août 2001.

Espagne : Notre collègue, marié, 34 ans, 2 enfants (9 mois et 4 ans), professeur de mathématiques, son épouse étant professeur de latin et de grec, habite Plasencia entre Salamanque et Caceres dans la montagne en Extrémadure. Il désire établir des liens avec des collègues de toute région en vue d'un échange de logement.

Correspondance

Liban : Parlant le français, l'anglais et l'arabe, nos deux collègues (Angelina 24 ans et Daad, sa mère 48 ans) sont professeurs de français et d'éducation musicale dans une école officielle (10-16 ans). Aimant le piano, la lecture et les voyages, habitant une région très calme dans la montagne, à une demi-heure de la capitale, nos amies aimeraient correspondre avec des collègues de toute région.

Québec : Mère de 3 garçons de 3, 5 et 6 ans, mariée à un Bordelais d'ori-

gine, notre collègue a une vie étonnante comme conseillère pédagogique dans la réserve autochtone Crie (3 500 habitants) dans la Baie James au nord du Québec. Coordinatrice des services spécialisés, elle visite toutes les communautés Cries du Québec qui sont éloignées les unes des autres. S'impliquant énormément dans les activités de plein air (elle vit aux beaux jours dans un tipi), elle voudrait des correspondants intéressés comme elle par les échanges culturels, la solidarité internationale, la condition des femmes et des enfants. Toute région la concerne, mais les collègues de Poly-nésie seront les bienvenus.

Correspondance scolaire

Angleterre : Professeur de langues à Londres aimerait correspondre avec un(e) collègue des Antilles ou de la Réunion pour mettre en place une correspondance entre élèves de 11 à 16 ans.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges - 1, rue de Courty - 75341 Paris Cedex 07.

Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger Charles Le Breton

- VOS PETITES ANNONCES - Tél. 01 40 63 27 11 - SNES, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris

Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Toulon-Mourillon, T2, 4 pers., 500 m mer. 350-450 €/s. Tél. 04 94 41 12 16.

Ile de Ré, loue mais. de charme, tt conf., 8-10 couch., loc. sem. mogil@wanadoo.fr. Tél. 05 90 97 20 39.

Paris 7^e, stud. 190 €/s. tr. calm. Tél. 01 42 24 11 38.

Coll. cherche location F2 à Barcelone, même 2 sem. en juil. Tél. 04 77 27 89 60.

Vallée du Vaur (Aveyron) loue maison de campagne (2 chamb.). Tél. 05 63 76 94 83.

(33) Hourtin, Médoc bleu, loue chalet 4/5 pers., ds parc résidentiel de loisirs, piscine, 1 km lac, 9 km océan. Juin-Juillet. Tél. 05 55 25 66 67 (HR).

Nice, coll. loue gd F1, 2 pers. 220 €/s. Tél. 04 93 84 13 82.

(83) Baie Sanary, T2, 4 pers. Loggia 3^e ét. asc., vue mer, parc, lacs, pisc., tennis, park. loue juin-juillet-août-sept. Pas animaux. Tél. 04 78 83 58 89.

Sardaigne. Maison à louer 6 km de la mer, 4 p., gde cuis., 2 sdb, cour, terrasse, 500 € la sem. à partir du 15/8/2002. Tél. 0 388 270 147.

(66) Loue studio, Canet, tt confort, juin à sept. 305 €/s. Tél. 04 68 80 87 85.

(83) Hyères, loue villa 4 pers. Mer 3 mn. Août, 610 €/sem. Tél. 06 84 23 21 66.

Loue Paris 6^e, F2, ttes vac. scol. Tél. 06 15 02 37 10.

Loue Corse, montagne, maison 5/6 pers., ttes saisons. Tél. 06 15 02 37 10.

Gard, village, villa isolée, confort, 200 m rivière, 7 pers. Avril à sept. 275 à 425 €/sem. Tél. 04 90 30 40 75.

(29) Mais. caract., grd cft, jard. 7 km Douarnenez, 6 pers. 6 au 20/7. 686 €/sem. Tél. 02 98 74 63 71.

(24) Dordogne, près Sarlat, vacances avril et autres, maison TC 6/7 pers. TV, LV, LL parc privé, préau avec barbecue, gd séjour, 3 ch., cheminée. Pré-histoire musées châteaux, rivière. Tél. 05 53 08 11 60.

Autriche, Vienne, centre loue appt. tt cft. 4/5 pers. Du 6/7 au 28/8. 400 €/s., 750 €/qz. Tél. 004313327399 ou 004369911749974.

Loue Paris 2^e, F2, tt cft, Pâques et été 2002. Tél. 01 45 08 90 74.

(29) Prof. échange de maison. Renseignements au <http://rene.lefaucheur.free.fr/html/> Tél. 02 98 95 71 31.

Chamonix, Les Houches, F1, 4/6 p., tt cft. Avr. et été 300 €/s. Tél. 03 84 48 78 23.

(30) Gard, proche Alès (10 km), Nîmes, Avignon, Cévennes, mer (1 h), ex. collègue, loue villa 120 m², 3 ch., 7/8 pers. Terrain plat et clos. Pâques 250 €, été 290 €. Tél. 04 66 83 70 26.

(66), Pyr.-Or., loue mais., 10 km mer, 4/6 pers, tt cf., piscine, tennis en cop. Tél. 04 67 52 46 91 ou 04 67 04 82 17.

Nice, Cimiez, F1, 38 m², tt confort, terrasse, calme, vue par quinzaine ou semaine. Tél. 04 94 20 80 50.

Périgord, prox. Sarlat, loue 2 gîtes tt conf., 6 et 4 pers. ttes périodes. Px int. Tél. 04 78 08 41 18.

(83) Loue Hyères, appt calme, tt confort, 4/6 pers. Pâques/été, 381 à 458 €/sem. Tél. 04 94 00 60 28.

(84) Luberon, Gordes, villa 4 pers. ds gd parc clos. 420/530 €/sem. Tél. 04 90 85 24 25.

(84) Provence, villa neuve, 4 pers. 15 km Avignon. 430/530 €/sem. Tél. 04 90 33 90 03.

Vendée, loue juillet-août, maison avec grand jardin, endroit calme, campagne et 15 mn de la plage. 457 €/semaine. Tél. 02 51 34 20 13.

(85) Loue print.-été et we, maison neuve, St-Hilaire-de-Riez, 2 km plage, 2 ch. + mezz. Tél. 02 51 91 70 48.

Espagne, 7 km Tarragone, appt 8 pers sur mer. Tél. 03 86 52 93 85.

Université d'été à La Havane

juillet-août 2002

La Didacthèque de Bayonne, avec le soutien du ministère de l'Éducation de Cuba, organise une université d'été destinée :

➔ **Aux professeurs d'espagnol :** cours de littérature cubaine, cinéma latino-américain, culture caraïbe.

➔ **Aux non-hispanistes :** cours intensifs d'initiation ou de perfectionnement à la langue espagnole.

Deux sessions

15 juillet au 29 juillet - 29 juillet au 12 août 2002
Prix (tout compris, payable en trois fois) : 1 815 €.

Adhésion à la Didacthèque de Bayonne, vol aller-retour Paris-La Havane, taxes d'aéroport, frais de visa et d'assurance, hébergement en pension complète, cours et activités complémentaires, deux spectacles, une excursion et une fête finale. Possibilité de prolonger le séjour pour découverte individuelle de Cuba. Nombre de places limité.

NOUVEAU Séjours linguistiques pour non spécialistes en février, mars, avril, mai.

Pour informations de BAYONNE

c/o IUT 3, avenue Jean-Darrigrand, 64115 Bayonne Cedex

Tél. : 05 59 52 89 90 - Fax 05 59 52 89 89

E-mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr

Site internet : www.didactheque.com

(13) Maison provençale, 5 chbres, pied Ste-Victoire, pleine colline, 5 mn Aix, 25 mn mer, 50 mn Avignon. 900 €/semaine. Tél. 04 42 66 84 43 ou 06 10 17 58 40.

Corse, loue villa 4/5 pers. Site except. ttes périodes. Tél. 06 84 62 74 75.

A louer, petite mais. île d'Oléron, 100 m plage, pour 4 pers. Séj., coin cuis., 2 chamb. s.d'eau, 38 m² + 17 m² terrasse, juin-juil.-août-sept. Semaine, quinz. Tél. 05 46 47 22 83.

Savoie, loue, tte saison, mais. 2, 6 p. Prox. lac, mtgne, poss. ski, rand., calme, neuf. Tél. 04 79 87 07 88.

Loue 07/08 Luberon, mas 2 3 ch., pisc., Pâques, 500 €, juil. 2 400 €. Tél/Fax : 04 90 75 26 32.

Portugal, bord mer, golf, loue maison particul. dans village de pêcheurs, typique. Tél. 05 53 40 92 00, abc-portugal.com

Martinique, studio, vue mer, 190 €/s. Tél. 05 96 68 45 98.

(47) Vallée du Lot, loue chalet, dans base de loisirs. Piscine. Tél. 05 53 40 28 97.

www.lotvacances.com

Loue mais. 6 pl, calme, forêt, soleil, alt. 1000, 10 km Gap, 300 € sem. Tél. 04 92 50 67 31, rép.

Cantal pt village 15 km Salers tte saison sem. ou wk end stud. 50 m², cuis. eq. sb 2 couch. 140 tt conf., r.-de-c. mais. mitoy. cour fermée. Randonnées éven. ski fond 15 km. Tél. 04 70 59 17 15.

Sud Ardèche, loue appt 4/6 p. ds maison campagne, 275 €/sem. Tél. 04 90 96 90 05/04 75 39 80 31.

A louer, île d'Oléron, 4 p., maison ind. 2 ch., s.b. c. Février à octobre. Tél. 05 53 50 63 92.

Paris centre, 2/3 p., 4 pers. Tt cft, très calme, vac. scol. fév.-Pâques et 13.07 au 31.08.2002. 2 200 F/s. Tél. 01 45 35 48 92.

Ré, ms pittoresque, cft, plage, port, p. cycl. 20'. LR Tél. 05 46 35 97 56.

(83) Baie Sanary, loue F3, Pâques, 3 200 F/quinz, 1 700 F/sem. Tél. 01 60 65 68 34 (soir).

Maroc, Eljadida, appt. 5 mn mer, 6/8 prs, 200 €/sem. Tél. 02 41 27 04 82.

10 km nord Montpellier, coll. loue maison terrain ds village, 5 ch., juil./août. Tél. 04 67 59 60 59.

La Rochelle, marché, loue T3 vacances Pâques, été. 2 000 F/sem. Tél. 06 10 29 11 41.

Loue Vagnas sud Ardèche, maison ind. tt conf., 5 pers, juil.-août, 305 €/sem. autre 244 €/sem. Tél. 04 66 24 56 47.

Cévennes, appt. 50 m², conf. ds mas, caractère, entrée, jardin, privés, baignade, calme. 4/5 pers. Avril à oct. Tél. 04 66 61 17 46.

Guadeloupe, studio, 200 €, sem., 2 pers, tt confort, clim., TV, cuisine, jardin, plage, 30 mn aérop. Tél. 06 90 36 08 57.

Loue maisons en Toscane et organise séjours groupes. Tél./Fax 05 49 05 85 62.

Nice, coll. loue sem. bel appart. calme 2 ch. 6 couch., garage. Tél. 04 93 05 81 21, 04 93 05 88 57.

Métabief, loue chalet 4/6 p. Toutes saisons, sauf 2/2 au 17/2. Tél. 03 22 41 24 17.

Venise, dans palais XVII^e 10 mn Rialto, appt 90 m², jardin privé, 5/6 pers. 1 000 €/sem. Tél. 0039 329 2271 238.

Loc. Nice, 2 p., cft. Tél. 06 11 19 14 84.

Italie, lac Majeur, île des Pêcheurs, loue appt caract. imm. hist., bord du lac, 1^{er} ét., 50 m², total, équipé. 300 €/sem. Electr. chauff. compr. Tél. ou Fax 00 39 0323 50 12 42.

L'AMITIE FRANCO-IRLANDAISE

Notre Association, **FRANCO-IRISH EXCHANGE PROGRAMME**, œuvre pour l'amitié franco-irlandaise. Dans cet esprit, nous avons mis en place un programme d'échanges **One-to-One** entre jeunes Français et jeunes Irlandais (13/18 ans). Pourquoi des échanges ? Parce que nous pensons que c'est tout simplement la meilleure formule linguistique (à un prix abordable).

Notre programme d'échanges connaît un réel succès en France, mais malheureusement pas assez dans les collèges et lycées publics. Nous, Irlandais, aimerions que chaque jeune Français ait l'opportunité de participer à un échange.

Si vous êtes professeur d'anglais, et de surcroît, "irlandophile", que vous souhaitez que vos élèves puissent profiter de ce programme, n'hésitez pas à contacter Michael MAC BRIDE, fondateur de l'Association.

FRANCO-IRISH EXCHANGE PROGRAMME
18, rue Milton - 75009 PARIS
Tél : 01 49 95 93 00
e-mail : mike.mac.bride@wanadoo.fr



Ile d'Yeu, loue mais. jard. 6 pers. Tél. 05 46 57 49 04, ttes périodes.

La Rochelle, loue mais. jard. 5 pers. vac. scol. Tél. 05 46 67 49 04.

IMMOBILIER

Cévennes, bel. maison tt équipée, ds 3 ha, châtaigniers, calme, nature, source. 130 000 €. Tél. 04 42 20 42 24.

(04) Allos Seignus, studio meublé S/O, pd pistes, 4/5 pers., Séj., kitch, coin montagne, balcon, casier skis, cave. 24 391, 84 € (160 000 F). Tél. 04 94 22 39 02.

LOISIRS

A Flavigny, en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama : 290 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59.

www.Licorne-Bleue.org

Voilier 12 m, emb. eq., vac. scol., îles Porq, Corse, Sardaigne, Tunisie, 300 €/sem. Tél. 04 42 08 36 08 ap. 20 h.

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/jr, av. pén. conf. comme hôtel. 501-561 €/sem., pens. compl. indiv. ou cab. dble. Tél. 05 59 68 93 43.

DIVERS

Vds 50 K7, ciné, all. Tél. 03 86 46 14 22.

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €. Livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

le monde arabe notre pays

SEJOUR SOLEIL Turquie
A partir de **456,60 €**
par personne 2995 F

1 semaine en demi-pension au départ de Paris, Lyon, Nantes et Strasbourg de juin à septembre.
Petit port de pêche, situé dans une très jolie baie de la Péninsule de Bodrum, Gündogan est à la fois traditionnel et balnéaire.

SEJOUR SOLEIL Sicile
A partir de **507 €**
par personne 3325 F

1 semaine en demi-pension au départ de Paris, Lyon, Nantes et Mulhouse les vendredis d'avril à octobre.
Céfalù, vieux bourg de pêcheurs à 75 km de Palerme, est aussi une station balnéaire moderne dotée d'une magnifique plage de sable.

CIRCUIT DECOUVERTE SOLIDAIRE Roumanie
A partir de **943 €**
par personne 6185 F

15 jours en pension complète au départ de Lyon ou Paris les 14/07, 28/07 et 11/08.
Un parcours à travers les grandes régions de Roumanie des Carpates au Danube pour découvrir un pays dont chacun revient conquis et une population francophile très chaleureuse.

Tous ces prix s'entendent pour certaines périodes sous réserve de disponibilité à la réservation

Pour recevoir gratuitement les brochures d'Arvel, retournez le coupon à : Arvel Voyages BP 2080 - 69616 Villeurbanne Cedex ou télécopiez-le au 04 78 89 58 66 - Réf. : US

Nom/Prénom

Adresse

Ville

Code Postal

Informations et réservations : Minitel 3615 ARVEL
Internet : www.arvel-voyages.com
Tél. : 04 72 44 95 50